

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 5 mars 2019 à 19h30 à la salle du conseil située au 300 Principale Ouest, Saint-Joseph de Kamouraska.

Sont présents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,
Messieurs LES CONSEILLERS
Yves Lapointe,
Michel Viens,
Charles Montamat,
Francis Boucher,
Raymond Frève
Renaud Ouellet.

Tous les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Nathalie Blais, directrice-générale, rédige le procès-verbal.

01-03-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte l'ordre du jour en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

02-03-2018

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 FÉVRIER 2019

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 5 février 2019 suite à la correction faite à la résolution 06-02-2019 en ajoutant le nombre de bornes (153) et le total soit 3 840,30 \$.

03-03-2019

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

CONSIDÉRANT QUE Mme Nathalie Blais certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2019 pour le mois de février;

- Prélèvements directs : 4 809,32 \$
- Remboursement payé à l'intérieur de la paie :
 - Frais de déplacement et de repas : 217,72 \$
 - Remboursement cellulaire inspecteur : 30 \$
- Salaires et frais Desjardins : P.P. 04, 05 : 11 506,50 \$ et 64,07 \$ pour un total de 11 570,57\$
- Liste des comptes à payer au 28 février 2019 : 20 649,65 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre est donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité. Une erreur de contribuable est notée, il sera annulé la facture de Gaétan Bolduc pour Gaétan Charest inc. au même montant.

04-03-2019

DESIGNATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AFIN DE REPRÉSENTER LE CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne M. Charles Montamat comme représentant de la municipalité auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-St-Laurent. La présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'une représentant au du C.R.S.B.P.

05-03-2019

ADOPTION DE LA « POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL « OBLIGATION DE LA CNESST »

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail, le 12 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE cette Loi oblige tous les employeurs à adopter une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE deux associations soit, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'association des directeurs municipaux (ADMQ) ont collaboré afin de suggérer un modèle de politique au monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du modèle adapté pour Saint-Joseph-de-Kamouraska par courriel;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte une *politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail* et que le document soit classé avec les livres de procès-verbaux.

06-03-2019

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILLE-AÎNÉS

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu le 15 décembre 2018 pour valider auprès de la population le contenu de la politique de la famille et des aînés de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette consultation, des modifications ont été apportées à la politique de la famille et des aînés de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE la politique modifiée a été déposée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte la version finale de la politique de la famille et des aînés de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

07-03-2019

FORMATION D'UN COMITÉ DE SUIVI POUR LA POLITIQUE FAMILLE-AÎNÉS

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique de la famille et des aînés de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska mette sur pied un comité de suivi du plan d'action contenu dans la politique, notamment du plan d'action MADA. Mme Marie-Ève Blache-Gagné, responsable administrative de la municipalité chargée du suivi du plan d'action MADA, fera partie de ce comité. En feront également partie Mmes Marjorie Ouellet, Gertrude Deschênes, Michèle Mondor de même que M. Renaud Ouellet, conseiller.

08-03-2019

HEURES DE PUBLICITÉ POUR LE LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILLE-AÎNÉS AVEC PROMOTION KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE le solde des heures disponibles pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska chez Promotion Kamouraska était de 39 heures au 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE trois heures ont été autorisées pour la rédaction d'un communiqué de presse et la planification d'entrevues médiatique pour le Marathon d'écriture;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'utilisation d'environ 3 heures sur les 36 heures restantes pour le lancement de la politique familles-aînés sous la responsabilité de Mme Marie-Ève Blache-Gagné, agente de développement et de loisirs.

09-03-2019

CONFIRMATION DE FINANCEMENT DE 900 \$ DANS LE PROJET FDT-VOLET AMÉLIORATION DES MILIEUX DE VIE, ANNÉE 2017-2018 / PROJET CARTOGRAPHIER ET SE PROPULSER

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska confirme le versement d'un montant de 900 \$ au comité de développement pour le projet accepté par la MRC en date du 17 mai 2017. Le projet accepté totalise 2 769 \$ plus la participation financière du milieu (municipalité) dans le projet FDT-volet amélioration des milieux de vie, année 2017-2018 / projet cartographier et se propulser.

10-03-2019

EMBAUCHE D'UN ARCHITECTE POUR LA RÉNOVATION ET L'ADAPTATION DE LA MAISON DE LA VALLÉE POUR LE BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT l'achat de la maison de la Vallée, située au 140, route de l'Église à Saint-Joseph-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE des rénovations à l'intérieur du 140, route de l'Église sont nécessaires afin d'y installer les bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un permis de rénovation est obligatoire auprès de l'inspecteur responsable de l'émission des permis de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'usage du bâtiment du 140, route de l'Église sera modifié et que la réglementation d'urbanisme de la municipalité exige, lorsqu'il y a changement d'usage, d'obtenir un nouveau plan signé et scellé par un architecte ou que celui-ci confirme par lettre que les travaux ne nécessitent pas de plan en vertu de la Loi sur les architectes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'embauche de M. Daniel Dumont, architecte de Rivière-du-Loup, afin de faire la rédaction d'une lettre, d'effectuer des modifications au plan actuel et de faire des visites au besoin. Il sera payé 90 \$ de l'heure et un surplus lui sera versé pour ses déplacements. Au 4 mars 2019, M. Dumont confirme qu'il a travaillé 8,5 heures à 90\$/heure et que ses frais de déplacements s'élèvent à 15 \$. Cela fait un total de 780\$. Le conseil autorise des dépenses de 1 000 \$ maximum au total en frais d'architecte pour le bâtiment du 140, route de l'Église.

11-03-2019

MADAT À UN ARPENTEUR POUR UN CERTIFICAT DE LOCALISATION POUR LE 300, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'un certificat de localisation a été produit le 6 juin 2011 pour le 300, rue principale ouest et que depuis cette date, une rénovation cadastrale a été faite;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'embauche de la firme Arpentage Côte du sud afin de produire un certificat de localisation plus récent pour la propriété située au 300, rue Principale Ouest, appartenant à la municipalité, afin de procéder à la vente. La production de ce certificat coûtera 1 100 \$ plus les taxes.

12-03-2019

MODIFICATION AU CONTRAT D'ASSURANCE GENERALE DE LA MUNICIPALITE

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'ajout au contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) un montant de 30 000 \$ pour assurer le contenu de la bibliothèque municipale et ce, pour un montant de prime de 78 \$ plus taxes.

13-03-2019

MODIFICATION DE LA LIMITE DE VITESSE SUR LA ROUTE A PICARD (VIS-A-VIS LA BALANCE INSTALLEE PAR LE GROUPE LABEL)

CONSIDÉRANT QU'une deuxième demande écrite de Groupe Lebel de Saint-Joseph-de-Kamouraska a été envoyée à la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est conscient que la traverse pour la balance sur la route de Picard peut-être dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de la route de Picard incombe à la municipalité;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la modification de la limite de vitesse de 80km/hre ou 70km/hre à 50 km/heure et l'ajout d'une nouvelle signalisation pour les camions afin de sécuriser la traversée de la balance pour les camions. Le conseil suggère par la même occasion que Groupe Lebel s'occupe d'implanter une signalisation clignotante vis-à-vis la traversée.

14-03-2019

RÉPONSE À LA COMMISSION SCOLAIRE DE KAMOURAKA RIVIÈRE-DU-LOUP /DÉFIBRILATEUR CARDIAQUE

CONSIDÉRANT l'acquisition, par la Commission scolaire, d'un défibrillateur cardiaque au coût de 1 620 \$, sans compter les frais d'entretien annuels d'environ 200 \$. Ce défibrillateur est installé

dans l'école de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

CONSIDÉRANT la demande de la Commission scolaire d'un montant de 500\$ pour aider à défrayer les coûts, mentionnant que les citoyens de Saint-Joseph-de-Kamouraska pourront utiliser le défibrillateur lors de location de la salle et que cet appareil est là pour la sécurité des enfants de Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE le défibrillateur ne sera pas accessible 24 heures sur 24 à la population de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska exprime son accord face au renforcement de la sécurité réalisé par la Commission scolaire, mais refuse de payer le 500\$ demandé, puisque qu'il a l'intention, dans le cadre de la mise à jour de son plan de sécurité civile, de faire l'achat d'un défibrillateur et de l'installer dans un endroit accessible à la population en tout temps.

* Mme Nancy St-Pierre, mairesse se retire de la discussion et décision

* M. Francis Boucher, conseiller et maire suppléant préside la réunion le temps de la discussion pour la résolution précédente 14-03-2019

Francis Boucher, maire suppléant

15-03-2019

**ADHÉSION ANNUELLE / ACTION CHÔMAGE
KAMOURASKA INC.**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le paiement pour l'adhésion annuelle à Action Chômage Kamouraska au montant de 50 \$.

16-03-2019

**PARTICIPATION FINANCIERE A LA SOUPE DES
FERMIERES DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise une participation financière de 100 \$. Cette somme sera remise aux Fermières de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour la préparation de l'activité de la Soupe des Fermières qui aura lieu le 17 mars 2019.

17-03-2019

SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE 2019

CONSIDÉRANT QUE la semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

CONSIDÉRANT QUE le thème « *Découvrir c'est voir autrement* » vise à renforcer et à développer la santé mentale

de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 **Semaine de la santé mentale** et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.

18-03-2019

CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

CONSIDÉRANT le mot du Député fédéral M. Bernard Généreux informant la population que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a entamé le jeudi 28 février 2019 un examen afin d'évaluer l'état du marché des services sans fil mobiles et de déterminer si d'autres mesures doivent être prises pour améliorer le choix et l'abordabilité des services offerts aux Canadiens.

CONSIDÉRANT QUE Le CRTC souhaite également obtenir des commentaires au sujet de son opinion préliminaire selon laquelle les exploitants de réseaux mobiles virtuels devraient disposer d'un accès obligatoire aux réseaux des fournisseurs nationaux de services sans fil (Bell Mobilité, Rogers et Telus) jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de s'établir sur le marché.

CONSIDÉRANT QU'enfin, le CRTC étudiera la question de l'avenir des services sans fil mobiles au Canada et particulièrement la nécessité de mesures réglementaires pour faciliter la mise en œuvre de l'infrastructure du réseau 5G.

CONSIDÉRANT QUE Les Canadiens sont invités à s'exprimer d'ici le 15 mai 2019 et qu'ils peuvent le faire de l'une des façons suivantes :

- en remplissant le formulaire en ligne;
- en écrivant au secrétaire général, CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2;
- en envoyant une télécopie au 819-994-0218.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande qu'un formulaire soit complété via

internet pour signifier qu'à Saint-Joseph-de-Kamouraska le signal est très faible, voire presque nul, dans les secteurs des résidences isolées.

19-03-2019

LETTRE AUX RÉSIDENTS /FOSSÉS SEPTIQUES NON CONFORMES

Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande qu'une lettre soit expédiée par l'inspecteur en environnement de la municipalité à tous les résidents dont l'installation septique est non conforme, tel que constaté lors des vidanges des fosses septiques effectuées en 2017 et en 2018. Le conseil demande de donner un délai de trois ans aux personnes concernées pour rendre leurs installations conformes au règlement du gouvernement provincial, le Q2 r 22.

20-03-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 21h40.

Nancy St-Pierre, mairesse

Marie-Ève Blache-Gagné, secrétaire trésorière (adjointe)